

**AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION D'APPEL
A PROJET POUR ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX RELEVANT DE LA
COMPETENCE EXCLUSIVE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

SEANCE DU 24 JUIN 2019

en réponse à l'avis d'appel à projet

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision qui sera prise par la Directrice générale de l'ARS de Normandie.

Objet de l'appel à candidature : L'appel à projet vise la création d'un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD) sur le territoire de la Manche et du Calvados.

Les CAARUD relèvent de la catégorie des établissements et/ou services médico-sociaux mentionnés au 9° de l'article L312-1 du CASF.

Classement de la commission

Un dossier a été reçu par le secrétariat de la commission d'information et de sélection d'appel à projets.

Il est recevable et n'a pas été refusé en préalable au titre de l'article R313-6 du CASF.

Le classement a été établi par la commission d'information et de sélection d'appel à projet conformément aux critères énoncés dans le cahier des charges.

Le classement retenu à l'unanimité est le suivant :

1. Association ANPAA Normandie

L'avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et sur le site de l'ARS de Normandie.

Fait le 24 juin 2019,

La Présidente de la commission,



Christine LE FRECHE

